



DELIBERATION N°20140132 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 10 octobre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 2 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE (à partir de 19 h 10) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir 18 h 50) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. Michel FAURE qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 10).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 50).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Pierre DECLINE.

-----oooOooo-----

O B J E T :

COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DELEGUES OU EXPLOITES EN REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE - DELEGATION SUR LE PRINCIPE DE LA SAISINE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibérations en date du 22 avril 2014 et du 26 mai 2014, l'assemblée municipale a approuvé la création de la commission consultative pour l'ensemble des services publics locaux délégués ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, prévue par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Le code général des collectivités territoriales impose la consultation obligatoire de cette instance en amont des projets tels que la création d'une régie dotée de l'autonomie financière, un partenariat ou une délégation de service public.

Toutefois, le maire ne peut saisir cette commission pour avis préalable que si l'assemblée municipale l'y a habilité.

En effet, aux termes du dernier alinéa de l'article L. 1413-1 du code précité, il est mentionné : « dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités ».

Il est demandé au conseil municipal, au regard des dispositions rappelées ci-dessus, de se prononcer sur cette proposition et de compléter ainsi la délibération n° 20140062 en date du 26 mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 contre,

DECIDE :

- **de déléguer**, pour la durée du mandat, à Monsieur le Maire, ou son représentant, le pouvoir de saisir pour avis préalable de tout projet visé à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales et, en tant que de besoin, la commission consultative des services publics locaux.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 21 octobre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141020-dl20140132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2014